



Région Provence-Alpes-Côte

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région PACA. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme P.A.C.A	2 - 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région P.A.C.A</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>4</i>
<i>Mesures et financement</i>	<i>5 - 6</i>

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **C.A** : Chiffres d’Affaires
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **F.E.A.D.E.R** : Fond Européen Agricole pour le développement Rural
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.A.C.A** : Provinces Alpes Côte d’Azur
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **P.I.B** : Produit Intérieur Brut
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **V.A.B** : Valeur Ajoutée Brute

Enjeux

Avec son dynamisme démographique (plus 40 000 hab/an), la région P.A.C.A est la troisième région la plus peuplée de France avec cinq millions d'habitants. La population fortement urbaine (6,1% de population rurale), se concentre sur la bande littorale (88% des habitants) et la vallée du Rhône. Pourtant, le diagnostic de la région P.A.C.A illustre de nombreux clivages dans cette région. 19,3% de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 13,5% au niveau national) et la région étant ainsi la quatrième région de France où le taux de pauvreté est élevé. Ce constat est amplifié dans les zones rurales où le P.I.B est seulement de 86,6 contre 102 points pour l'ensemble de la région. Le taux de pauvreté y est également plus important.

Le secteur primaire représente 1,4% de la V.A.B, le secondaire 16,2% et le tertiaire 82,4%. Huit emplois sur dix sont ainsi dédiés au secteur tertiaire notamment grâce au commerce, aux transports et au tourisme. Au niveau agricole, 22 440 exploitations sont présentes et inégalement réparties (4,5% du total national). Ces exploitations permettent ainsi une grande diversité de culture. Au nord-est, dans les massifs alpins, les surfaces toujours en herbe sont dominantes. A l'ouest et le long du littoral sont présents les cultures pérennes, la vigne et les grandes cultures. Trois orientations agricoles sont dominantes : la production viticole, celle fruitières maraîchères et celle horticole. Les deux tiers des exploitations sont orientées vers ces productions contre un tiers au plan national.

Cependant, la filière élevage est également développée. Localisés dans le delta du Rhône et dans les espaces pastoraux alpins, les élevages herbivores sont majoritairement extensifs. 400 000 ha (25% de la superficie régionale) sont dédiés à ces élevages pastoraux et ont des impacts bénéfiques pour l'environnement.

Problématiques

Au niveau agricole, les exploitations sont de petites tailles en terme de surface (en moyenne, 36,3 ha contre 53 ha au niveau national) mais aussi économiquement (seulement 53% de moyennes et de grandes exploitations, soit onze points de moins que la moyenne nationale). Le nombre d'exploitations a chuté de 24% entre 2000 et 2010, particulièrement en horticulture (moins 42%), en maraîchage (moins 27%) et en arboriculture (moins 27%). La S.A.U a également diminué de 12% au cours de la même période, soit un rythme quatre fois supérieur à la moyenne nationale. Le maraîchage (moins 15% de sa surface), l'arboriculture (moins 18% de sa surface) et l'horticulture (moins 14% de sa surface) sont les plus touchés. La pression démographique et touristique est responsable, selon le diagnostic de l'autorité de gestion, de cette déprise agricole : ainsi la S.A.U ne concerne que 23,6% du territoire régional contre 59,8% en moyenne en France.

Atouts : P.A.C.A est la première région de France en matière d'AB : 14% de sa SAU est consacrée à ce type de production contre 3,9% au niveau national. Cette région est aussi tournée vers les productions à fortes valeur identitaire (par exemple, l'I.G.P agneau de Sisteron) et de qualité (40% des exploitations produisent sous au moins un signe de qualité ; 72% des surfaces en vigne sont en A.O.C depuis 2006). Ces potentialités sont également mises en évidence par un tissu dense d'I.A.A (8,2% des établissements agroalimentaires français pour 1.3% de l'emploi régional).

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle P.A.C.A

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	4 924 439 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	1 561 047 (hab)	2012
Population des zones rurales	300 391 (hab)	2012
Population des zones urbaines	3 067 925 (hab)	2012
Exploitations agricoles	22 440 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	40%	
Surface Agricole Utile- Totale	815 450 (ha) soit 25,9% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	68 742 (ha) soit 8,4% de la SAU	2012
Terres irriguées	97 790 (ha) soit 12% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	1 661 100 (ha) soit 52,9% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	25,8%	2010
Prairies permanentes et pâturage	58,6%	2010
Cultures permanentes	15,5%	2010
Total des dépenses publiques	731 184 807,70 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région P.A.C.A

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région P.A.C.A est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

Enjeux	
Agriculture - Forêt	
1	Maintien des zones agricoles dans les zones à handicap naturel en lien avec le maintien du pastoralisme
2	Améliorer l'impact de l'agriculture sur le changement climatique
3	Modernisation, compétitivité, et performance énergétique des exploitations agricoles et sylvicoles
4	Renouvellement des générations : installation et mobilisation du foncier
5	Gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et événements catastrophiques
6	Préservation et mobilisation des ressources forestières
Agriculture – Forêt – I.A.A	
7	Renfort de l'innovation et des liens entre les entreprises, les structures du tissu local et la R&D
8	Structuration des filières et valorisation des productions agricoles en aval
	Développement des territoires ruraux
9	Diversification vers les activités non agricoles
10	Préserver l'attractivité des zones rurales
11	Développement des TIC en zones rurales
Plusieurs volets	
12	Renfort de la formation des professionnels pour des entreprises plus compétitives et durables
13	Maintien de la richesse du patrimoine naturel et frein à la dégradation de la biodiversité
14	Modernisation des systèmes de gestion de l'eau

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région P.A.C.A

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 03 B 07 B 12 B 13	B 03 B 07 B 13	B 07 B 12 B 13	B 03 B 07 B 12		B 03	B 07		B 06 B 07 B 12 B 13	B 07 B 12 B 13	B 06 B 07 B 12 B 13		B 03			B 06 B 13		B 06	
4	Investissements physiques	B 03 B 13	B 03 B 08 B 13 B 14	B 13	B 03 B 08	B 04	B 03 B 06	B 08		B 06 B 13	B 13 B 14	B 06 B 13	B 14	B 03			B 06 B 13		B 04 B 06	
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises	B 03	B 03		B 03		B 03							B 03						
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	B 13	B 13 B 14	B 13						B 13	B 13 B 14	B 13	B 14						B 10	
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	B 03	B 03		B 03		B 03 B 06			B 06		B 06		B 03			B 06		B 06	
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	B 13	B 13	B 13						B 13	B 13	B 13					B 13			
11	Agriculture biologique	B 13	B 13	B 13						B 13	B 13	B 13					B 13			
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	B 13	B 13	B 13						B 13	B 13	B 13					B 13			
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques									B 01										
16	Coopération	B 03 B 07 B 13	B 03 B 07 B 08 B 13 B 14	B 07 B 13	B 03 B 07 B 08	B 04	B 03 B 06	B 07 B 08		B 06 B 07 B 13	B 07 B 13 B 14	B 06 B 07 B 13	B 14	B 03			B 06 B 13		B 04 B 06	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																		B 10	

Mesure 13 : Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques

Cette région est particulièrement impactée par les conditions défavorables à l'agriculture : 63,5% de la S.A.U se situe en zones de contraintes naturelles et plus particulièrement par le relief montagneux. Dans ces conditions, la **mesure 13** permet d'atteindre un double objectif : d'une part, elle participe au maintien de l'agriculture dans des zones contraignantes, ce qui a notamment pour effet d'impacter positivement la biodiversité. D'autre part, elle permet de pérenniser les exploitations agricoles qui sont dépendantes des coûts structurels importants, diminuant leurs compétitivités. En effet, outre les nuisances liées au contexte montagneux (altitude, conditions climatiques), ces exploitations subissent les effets de la zone sèche méditerranéenne ; une ventosité importante, une forte insolation (etc.). La mesure 13 est ainsi d'autant plus nécessaire afin de garder ces paysages ouverts (B 01).

Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les risques propres à ce territoire : la pression démographique et touristique est responsable, selon l'autorité de gestion, de la déprise agricole. Ainsi, la S.A.U ne concerne que 23,6% du territoire régional contre 59,8% en moyenne en France. La diversité écologique est pourtant induite par de nombreux facteurs positifs tels que la diversité des paysages, les conditions géologiques et le relief. La **mesure 10** permet ainsi à l'agriculture de participer à ce respect de l'environnement notamment en favorisant la pratique du pastoralisme, en maintenant une part de surface en A.B importante notamment dans les zones Natura 2000, en assurant la promotion de systèmes agricoles permettant de stocker le carbone et favorisant la biodiversité notamment en luttant contre la mise en place d'un réseau d'infrastructures linéaires de transports et d'énergies (B 13).

Mesure 07 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

La **mesure 07** a été souscrite par l'autorité de gestion notamment dans le but de réduire les disparités entre populations rurales et urbaines dans le domaine des services. Ces disparités touchent plus particulièrement les services de santé, les commerces de proximité, la culture, l'accueil enfance et la petite-enfance, la mobilité et l'accessibilité pour tous. Des politiques publiques efficaces peuvent palier à ce constat, tout en prenant en compte les enjeux propres au développement durable, et peuvent également contribuer à favoriser le tourisme rural notamment en diversifiant l'offre culturelle (B 10). Ces services peuvent également contribuer à prendre en compte les effets du changement climatique notamment en modernisant les exploitations ou en étant le levier de développement de nouvelles pratiques agricoles (B 14) Ceci permettrait alors de favoriser positivement la biodiversité dans cette région (B 13). Biodiversité qui est également favorisée par la protection contre la prédation du loup ; animal qui altère la compétitivité des élevages extensifs et qui nuit aux pratiques du pastoralisme (B 13).

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic A.F.O.M a pointé la baisse du nombre d'exploitations (chute de 24% entre 2000 et 2010), particulièrement en horticulture (moins 42%), en maraîchage (moins 27%) et en arboriculture (moins 27%). Ainsi, la **mesure 04** doit favoriser la compétitivité des exploitations (B 03) notamment en développant la structuration des filières agricoles (B 08). La filière forestière est particulièrement impactée par cette mesure puisqu'elle a besoin de modernisation de ses équipements pour être compétitive (B 06). Ces innovations doivent également se faire au profit de la biodiversité (B 14) et de la richesse patrimoniale (B 13).